



Harcourt Industrial, Inc.

Conditions générales de l'OP

En reconnaissant et/ou en remplissant ce BC, vous acceptez ce qui suit :

1. Le fournisseur est tenu d'aviser Harcourt Industrial, Inc. et d'obtenir l'approbation de Harcourt Industrial, Inc. lorsque des changements interviennent dans le processus de livraison et/ou le produit du fournisseur au-delà du champ d'application du bon de commande.
2. Harcourt Industrial, Inc., ses clients et les autorités réglementaires se réservent le droit d'accès à toutes les installations du fournisseur impliquées dans l'exécution de cette commande, ainsi qu'à tous les dossiers et documents connexes.
3. Instructions d'acheminement / d'expédition : Si la livraison est effectuée par un service de messagerie et non par votre propre véhicule, les instructions d'expédition et d'acheminement suivantes s'appliquent : Ne pas prépayer et ajouter les frais de transport à votre facture. Les expéditions jusqu'à 300 livres doivent être expédiées par l'entremise du compte terrestre UPS de Harcourt (ne pas palettiser). Les expéditions de plus de 300 livres mais de moins de 10 000 livres doivent être expédiées par l'entremise du compte fret UPS de Harcourt (palettiser).
4. Cette commande est régie par les conditions générales de Harcourt Industrial, Inc. Veuillez consulter le site web de Harcourt à <http://www.harcourt.co> pour voir ou imprimer une copie de ces termes et conditions. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez contacter l'acheteur qui a émis la commande pour obtenir une copie.
5. Une facture distincte doit être émise pour chaque bon de commande.
6. Tous les articles nécessitant une certification de dureté doivent être inspectés à 100 %, aucun essai sur échantillon n'est autorisé.
7. Votre facture et votre liste de colisage doivent indiquer le numéro de commande, le numéro de compte, le numéro de l'ordre de travail et les exigences/descriptions des articles.
8. Toutes les sections applicables des exigences du client doivent être respectées sur tout bon de commande.
9. Harcourt Industrial, Inc. se conformera aux exigences de qualité du client. Cela inclut la dernière révision de toutes les normes, y compris la compatibilité entre le matériel et les logiciels.
10. Ce contrat et/ou ces données ne doivent pas être utilisés ou partagés à un autre endroit que l'adresse de l'entreprise à laquelle le po a été délivré sans le consentement écrit de Harcourt Industrial, Inc.
11. Les fournisseurs doivent traiter les exigences de ce bon de commande conformément à leur système de qualité. Tout changement au système de qualité du fournisseur doit être communiqué et approuvé par le représentant de l'AQS de Harcourt Industrial, Inc. avant que le travail ne puisse commencer.
12. FDS : les fiches de données de sécurité sont requises pour tous les matériaux dès leur livraison à Harcourt Industrial, Inc.
13. Si ce bon de commande est supérieur à 10 000 \$, ce contractant et ce sous-traitant doivent se conformer aux exigences du 41 CFR 60-741.5(a). Ce règlement interdit la discrimination à l'encontre des personnes qualifiées sur la base d'un handicap

Harcourt Industrial, Inc. | 101 Rue du Docteur Pasteur 83210 La Farlède | FR

| T:04.94.57.28.73 | E: ventes@harcourt.co

www.harcourt.co



et exige une action positive de la part des contractants principaux et des sous-traitants concernés pour employer et faire progresser dans l'emploi les personnes qualifiées handicapées.

14. Si ce bon de commande est supérieur à 100 000 dollars, ce contractant et ce sous-traitant doivent se conformer aux exigences du 41 CFR §§ 60-300.5(a) et 60-741.5(a). Ces règlements interdisent la discrimination à l'encontre des personnes qualifiées sur la base de leur statut d'ancien combattant protégé ou de leur handicap et exigent des mesures positives de la part des contractants principaux et des sous-traitants concernés afin d'employer et de faire progresser dans l'emploi les anciens combattants protégés et les personnes handicapées.

15. Pièces de contrefaçon : Dans le cadre de ce contrat, le fournisseur doit répercuter la substance de cette clause sur tous les contrats de sous-traitance attribués. Le fournisseur doit mettre en place un programme documenté pour éviter, détecter, atténuer et éliminer les pièces et matériaux contrefaits. Les fournisseurs doivent s'inspirer de la norme AS6174. Les fournisseurs doivent également transmettre les exigences des programmes de lutte contre la contrefaçon à leurs sous-traitants, en particulier, mais sans s'y limiter, aux fournisseurs de pièces électroniques, aux fournisseurs de matières premières et aux distributeurs.

16. Rapport sur les matériaux conflictuels : Dans le cadre de ce contrat, le fournisseur doit transmettre la substance de cette clause à tous les contrats de sous-traitance attribués. Le fournisseur doit se conformer à la section 1502 du Dodd-Frank et signaler à visionneering s'il fournit des articles contenant du tantale, de l'étain, du tungstène ou de l'or. S'il fournit ces minéraux, il est tenu de mener une enquête raisonnable sur le "pays d'origine", qui doit être effectuée de bonne foi et raisonnablement conçue pour déterminer si l'un des minéraux désignés provient de la région de la RDC ou est issu de la ferraille ou de sources recyclées.